



## Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

# Titularisation des agents de catégorie C des Finances Publiques

## CAP Nationale des 27 et 28 juin 2017

Comme lors du 2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle, l'abstention, les votes blancs et nuls ont atteint des records lors du second tour des élections législatives :

- ✓ 25% d'abstention et plus de 4 millions de votes blancs et nuls au 2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle ;
- ✓ 57% d'abstention et près de 2 millions de votes blancs et nuls au 2<sup>ème</sup> tour de l'élection législative.

L'élection du nouveau président et de sa majorité à l'assemblée nationale sont loin d'être un plébiscite.

Cela traduit plus une crise de confiance envers les partis dits de gouvernement liée notamment aux politiques mises en place par les deux derniers présidents Sarkozy et Hollande.

Pourtant, il n'hésitera pas un seul instant pour appliquer son programme de campagne présidentiel qui est des plus nocifs pour les salariés, les retraités et les privés d'emplois :

- ▶ remise en cause du système de retraite par répartition et remise en cause du code des pensions pour les fonctionnaires ;
- ▶ suppression des allocations chômage après deux refus d'offres d'emplois ;
- ▶ augmentation de la CSG d'1,7 points ;
- ▶ suppressions de 120 000 postes dans la fonction publique ;
- ▶ transformation du CICE en baisse d'impôt sur les sociétés ;
- ▶ réduction de 60 milliards du budget de l'État d'ici la fin du quinquennat ;
- ▶ casse du code du travail par l'application d'une loi El Komri puissance 1000 qui remet en cause la hiérarchie des normes en matière de temps de travail, conditions de travail, salaires, licenciement, représentation des salariés dans les instances...

Concernant cette dernière mesure, le gouvernement a engagé des rencontres avec les organisations syndicales et patronales sur la réforme du droit du travail.

La CGT a décidé de participer à ces réunions avec un double objectif :

- ▶ avoir une législation du travail renforçant les droits de l'ensemble du monde du travail (salariés et non-salariés) ;
- ▶ dénoncer l'idée selon laquelle les droits collectifs seraient responsables du chômage.

Sur la base d'un document de 15 pages, la CGT a mis sur la table des propositions allant dans ce sens.

D'un côté, les syndicats sont reçus sans que le ministère ne dévoile précisément ses intentions. De l'autre, il faut lire la presse pour découvrir les principales mesures du futur projet de loi.

Montreuil, le 30/06/2017

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris
- 93514 Montreuil Cedex
- [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)
- Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)
- [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

On y apprend, par exemple, qu'un CDI de « projet », dans la droite ligne du CPE (Contrat Première Embauche) rejeté par la rue en 2006, serait créé pour allonger dans le temps la précarité et pour supprimer toutes contraintes financières pour les employeurs. Ce n'est ni plus ni moins qu'une vieille revendication du Medef.

On y apprend également qu'il serait laissée la possibilité de licencier des salariés qui refuseraient d'adapter leur contrat de travail à un accord d'entreprise, même minoritaire. Dès lors, un salarié refusant une baisse de son salaire prévue dans un accord serait licencié sans possibilité de recours.

Et la liste est longue...

Alors que 70% de l'opinion publique et une majorité de syndicats ont rejeté la loi dite El Khomri, ce gouvernement veut écrire une loi pire que la précédente !

La CGT refuse de servir d'alibi ou de faire-valoir dans le cadre d'un dialogue social pipé d'avance.

C'est pourquoi la CGT a lancé une campagne d'information et de mobilisation dans les services, les entreprises et les territoires, dans le public comme dans le privé.

**La CGT considère que la mobilisation doit s'amplifier, s'ancrer sur tous les lieux de travail, dans un cadre unitaire le plus large possible. La rentrée de septembre doit être la traduction des résistances, du mécontentement et d'une volonté de changement en matière économique et sociale.**

**C'est pourquoi elle propose de faire du 12 septembre, une journée d'action et de grève dans toutes les entreprises et services.**

Une première pierre a été posée mardi dernier lors d'un meeting unitaire à l'appel des organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF qui avait pour thème la mobilisation contre les reculs sociaux qui caractérisent l'action de ce gouvernement.

### ► La CAP :

Nous ne pouvons commencer cette CAP, sans rappeler les conditions déplorables dans lesquelles les stagiaires de la promotion 2015 se sont installés et on dû effectuer leur stage : sous effectifs de plus de 3000 agents en 2016 et 2017, services désorganisés par les fermetures/regroupements de postes, parc de logement insuffisant pour accueillir l'ensemble des stagiaires en région parisienne, indemnités de stage indécentes...

La promotion de 2016 ne sera malheureusement pas mieux lotie.

**Dans l'immédiat, nous exigeons encore une fois l'appel de la totalité de la liste complémentaire du concours commun de catégorie C pour permettre aux agents dans les services d'exercer leurs missions de manière plus sereine.**

### ► Le dialogue social

**Nous avons boycotté la première convocation de cette CAP, comme pour celles qui ont été convoquées depuis le 17 janvier 2017. Pourquoi ?**

Le directeur général a décidé de réduire de manière drastique les temps de préparation et de séance des CAP Nationales.

Le message adressé à notre secrétaire général par Pascal Anouliès en date du 13 avril 2017 remet également en cause la préparation collective de la CAP. L'administration envisage (dès lors que la faisabilité est avérée) d'adresser les documents préparatoires en dématérialisé 8 jours avant la CAP aux élus, de supprimer la consultation sur place en centrale et les remboursements de frais accordés aux élus pour préparer collectivement les dossiers à Paris.

Pour le premier semestre 2017 le nombre de jour de CAP et de consultation a diminué de 10,5 jours.

Concernant la CAP de titularisation, l'an dernier nous avons 2,5 jours de préparation pour 18 dossiers présentés à la CAP dont 2 licenciements.

Aujourd'hui, alors qu'il y a 24 dossiers présentés à la CAP dont 8 licenciements et 11 renouvellements de stage nous n'avons que 1,5 jours de préparation prévus initialement...comment comprendre ?

Nous avons été obligé, depuis 3 semaines, de faire des pieds et des mains pour obtenir seulement une demi journée de consultation ! C'est scandaleux !

Aujourd'hui nous ne sommes plus en capacité de préparer sereinement les CAP nationales et à terme ce sont les collègues qui nous ont confié leur dossier qui risquent d'en subir les conséquences !

L'Administration s'attaque de manière frontale au droit à être défendu des agents et cela nous ne pouvons le tolérer.

1ères affectations, titularisations, mutations, évaluations, tableaux d'avancements, listes d'aptitudes autant d'actes de gestion qui jalonnent leur carrière et qui sont concernés par une CAP dans laquelle siègent les représentants des personnels.

En remettant en cause les droits des élus en CAP, c'est à la faculté des agents à être représentés que l'Administration s'attaque !

**Les élu.es de la CGT Finances Publiques, condamnent et refusent les décisions prises par le directeur général en matière de dialogue social.**

### ► Le recrutement par voie de PACTE

Concernant les agents recrutés par voie de PACTE, la CGT rappelle qu'elle est fermement opposée aux modalités de recrutement sans concours.

**Elle dénonce l'arbitraire de ces procédures face au manque de lisibilité sur les critères que retient l'administration pour les modalités de sélection : Elles ne répondent pas correctement aux besoins spécifiques exprimés et créent une brèche dans le statut : les conditions de recrutement, de formation initiale, de titularisation, de classement dans la carrière, ne sont pas équitables par rapport aux agents recrutés par concours.**

Concernant leur titularisation, elle se fait hors de tout cadre paritaire.

Ainsi, on constate que des agents voient leur contrat renouvelé, d'autres sont licenciés sans avoir eu la possibilité de se faire défendre par les représentants des personnels en CAP.

Cela nous pose problème car on sait d'expérience que lors des CAP de titularisation nous arrivons à faire évoluer des situations individuelles souvent défavorables à priori.

Les sections syndicales CGT nous font remonter de plus en plus de problèmes de titularisation d'agents recrutés par voie de PACTE sans aucune possibilité de défense de l'agent.

Nous tenons à alerter fortement de cette situation qui perdure et s'aggrave.

La CGT Finances Publiques souhaite que nous puissions discuter avec l'administration pour trouver une solution à cette situation dans l'intérêt des agents.

Pour la CGT, l'accès à un emploi dans l'administration doit passer par un recrutement par voie de concours, les épreuves doivent être adaptées à la nature du poste à pourvoir et en fonction de la population visée.

La CGT Finances Publiques revendique pour l'ensemble de la Catégorie C le concours National comme seul mode de recrutement externe car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

## ► Concernant la titularisation des APFIP 2<sup>ème</sup> classe

**Il y a 24 dossiers présentés à la CAP : 8 propositions de licenciement dont un sec et 11 renouvellements de stage.**

Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire.

**Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1<sup>ère</sup> affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite... bref un agent livré clef en main !**

La réalité est tout autre, les agents stagiaires doivent acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique qui ne dure que 6 semaines et une formation métier de 3 semaines.

Le complément de formation se fait dans sa majorité par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parviennent plus à effectuer correctement leurs missions.

Au quotidien, il est de plus en plus difficile voir impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1<sup>ère</sup> affectation et nous vous le démontrerons tout au long de la CAP.

Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.

Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFIP.

**La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.**